



ATTAC 82

24 février 2013

Contacts :

Attac 82 : Ancien Collège 82000 MONTAUBAN
05 63 24 08 49 / attac.82@wanadoo.fr

Site

Attac82.org

UN ANI QUI NOUS VEUT DU MAL

SIMPLIFICATION DU CODE DU TRAVAIL

MMS, C'EST UNE
PAGE BLANCHE

BON, TOUTES LES
SIGNES TON
CONTRAT DE TRAVAIL ?



LASSEPTE

Rarement un Accord national interprofessionnel (ANI) aura entériné autant de reculs pour les salarié-e-s que celui conclu le 11 janvier 2013 entre le patronat et trois syndicats minoritaires.

A l'initiative de la Fondation Copernic et d'Attac, un collectif d'organisations associatives, syndicales et politiques lancent un appel unitaire et une pétition pour dire NON à cet accord régressif et à sa transcription dans loi.

Un ANI qui nous veut du mal !

Pétition à signer sur le site : france.attac.org

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier signé par le patronat et certaines organisations syndicales représente un recul social majeur.

Les soi-disant « nouveaux droits pour les salariés » sont en réalité de portée limitée et comportent nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur du patronat portent des coups sévères au droit du travail.

Cet accord s'inscrit dans le droit fil des préconisations, appliquées partout en Europe, de la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) : démantèlement du droit du travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité. Il contribuera ainsi à la spirale dépressive dans laquelle les politiques d'austérité enfoncent l'Union européenne.

L'accord aggrave encore, après les lois Fillon de 2004 et 2008 qu'il faut abroger, la remise en cause de la hiérarchie des normes en permettant de nouveau qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective et que la loi : en cas de « graves problèmes conjoncturels » de l'entreprise (quelle entreprise ne connaît pas de problème conjoncturels et surtout qui en jugera ?), il ne laisse d'autre choix au salarié que d'accepter la baisse de son salaire et l'augmentation de son temps de travail sous peine de licenciement.

L'accord réduit considérablement les droits et les possibilités de contestation et de recours à la justice des salariés et de leurs représentants. Il remet en cause des prérogatives importantes des instances représentatives du personnel et renforce le pouvoir des employeurs, notamment celui d'imposer la « mobilité » des salariés (changement de lieu ou de poste de travail).

Loin de permettre « la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » cet accord va, au contraire, aggraver la précarité du travail en libérant le patronat de nombre d'obligations. En dépit des promesses qui avaient été faites par le gouvernement, l'accord ne réduit pas les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, alors même que la précarité de l'emploi concerne en premier lieu les femmes, prépondérantes dans le temps partiel (80%) et plus souvent touchées par les CDD, le chômage et le sous-emploi.

Enfin cet accord est illégitime. Il a été signé par trois confédérations syndicales représentant une minorité de salariés, alors même que les règles de représentativité syndicale sont sur le point de changer. Les parlementaires de droite se disent prêts à voter ses dispositions telles quelles, mais ni le président de la République, ni la majorité de l'Assemblée nationale n'ont été élus pour faire reculer les droits des salariés. Transposer ces reculs sociaux dans la loi représenterait donc un grave déni démocratique.

Nous appelons les salariés-es, et plus largement, tous les citoyen-ne-s à lire ce texte, à l'analyser, à tenir partout des réunions pour en débattre ensemble et faire entendre leurs exigences auprès de leurs élus, tout particulièrement ceux de gauche, pour qu'ils ne votent pas ce texte. L'heure est bien plutôt à la sécurisation des emplois contre les licenciements, pour un travail de qualité, sans précarité, avec des droits sociaux de haut niveau pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Nous ferons tout pour que cet accord n'acquière pas force de loi et nous appelons à soutenir toutes les initiatives en ce sens, en particulier les mobilisations syndicales.

RASSEMBLEMENT

À L'APPEL DE

LA CGT, FO, SOLIDAIRES ET
FSU,

LE 5 MARS À 14H30

DEVANT LA PRÉFECTURE DE
MONTAUBAN

**POINT DE
RASSEMBLEMENT**



Dernière minute : La CGT et FO organisent aussi une réunion publique le 1er mars, à 18h, à la Maison du Peuple sur le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi

ADHÉSIONS 2013

Il n'y a pas de « commerciaux » au sein du Conseil d'Administration d'Attac 82. Personne pour vous « vendre » une carte d'adhérent(e).

A vous donc de « prendre », de votre propre initiative, votre bulletin d'adhésion. Attac a besoin du plus grand nombre avec qui faire émerger un autre monde.

Attac a aussi besoin, plus prosaïquement, des moyens financiers de son action citoyenne.

"Oui bien sûr, mais il n'y a pas le temps. Il y a la famille, le boulot, quand ce n'est pas le syndicat, le parti ou l'association machin-chose, le club de ceci, le collectif de cela, ..."

Voilà qui est parfait. Attac est faite de citoyennes et de citoyens d'horizons multiples, engagés dans le local pour construire une pensée globale.

L'adhésion à Attac est complémentaire de tout autre engagement car il existe plusieurs possibilités de concrétiser son action à Attac 82. En voici cinq exemples.

LES CINQ POSSIBILITÉS D'ENGAGEMENT À ATTAC 82



1 - Je veux qu'Attac existe mais je ne peux/veux pas m'impliquer :

J'adhère sur liste **rouge**.
(voir comment sur bulletin d'adhésion)



2 - Je veux seulement être informé(e) des actions d'Attac 82 :

J'adhère et reçois gratuitement la lettre électronique
Attac Info Rapide d'Attac 82.
Lettre à laquelle je peux proposer des infos, articles,...



3 - Je veux participer aux actions d'Attac 82 :

J'adhère et participe quand je peux aux activités, leurs préparations, ...

4 - Je veux m'impliquer dans le fonctionnement d'Attac 82 :

J'adhère et participe quand je peux au Conseil
d'Administration (sans droit de vote)



5 - Je veux être responsable d'Attac 82 :

J'adhère et présente le moment venu ma
candidature au Conseil d'Administration.

En attendant je m'implique au CA



POUR ADHÉRER

en ligne ou en téléchargeant
un bulletin d'adhésion :
attac82.org
(rubrique adhérer)



GAZ DE SCHISTES

La question du gaz de schiste n'est pas réglée selon Jean-Marc Ayrault et Arnaud Montebourg va "regarder" le dossier.

La vigilance reste donc de mise !



Réunion du collectif du 82
Non aux gaz de schistes

Mercredi 27 février 2013 à 20h30
Maison du Peuple
Montauban

SERVICE PUBLIC

Pour
l'hôpital
de
Montauban !



ASSEMBLEE GENERALE
Invitation

Maison des Associations
65 avenue M. Hamecher
Montauban

Le devenir de la santé en France vous concerne ...
Vous considérez qu'un service public de santé efficace est un facteur d'égalité sociale...

Alors votre place est à nos côtés : participez à notre AG et devenez membre de l'Association !

Cotisation : 7€ / an - Couple 10 € / an
Adresse : 23 rue du Dr Ailbert 82000 MONTAUBAN

usagers et amis
DU CENTRE HOSPITALIER
DE MONTAUBAN

Assemblée Générale
de l'association
des Usagers et Amis
du
Centre Hospitalier
de
Montauban

BIEN COMMUN



La Confédération Européenne des Syndicats
des Services Publics (EPCU)
vient d'initier la 1ère Initiative Citoyenne
Européenne (ICE).

Elle est intitulée « L'eau : un droit humain » et doit recueillir pour être prise en compte 1 million de signatures émanant d'au moins sept pays avec des quotas minima de signatures affectés à chacun de ces sept pays.

À ce jour plus de 1.100.000 signatures ont été recueillies ... mais seulement 2.000 pour la France alors que le quota qui lui est affecté en exige 55.500.

Le texte de l'ICE est le résultat de compromis entre syndicats européens et milite pour le droit à l'eau en défendant les services publics face à la montée de la concurrence et du marché.

Dans le prolongement de la CNCL du 9 février 2013 où s'est tenu un atelier Eau qui a validé cette demande, le CA d'Attac France appelle ses adhérents à signer et faire signer massivement cette pétition en se rendant sur le lien : <http://www.right2water.eu/fr/node/45/#que>. ou attac82.org

Bulletin d'info à diffuser largement
Possibilité d'inscription ou de désinscription en envoyant un mël à attac_82